

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 juillet 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

2019 DAC 51 Subvention (121.000 euros), convention d'objectifs et avenant à convention avec l'association La maison ouverte pour le Théâtre Dunois (13e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2018 DAC 620 en date des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018 ;

Vu la convention du 18 janvier 2019 avec La Maison Ouverte relative à l'attribution d'un acompte de 60.000 euros au titre de 2019 approuvée par délibération 10, 11, 12 et 13 décembre 2018 ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 juin 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association La maison ouverte et l'État, ministère de la Culture (Drac Ile-de-France) et un avenant à convention avec l'association La maison ouverte (13e) pour le versement du solde de la subvention de fonctionnement 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 24 juin 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la passation d'une convention pluriannuelle d'objectifs établie entre l'association La maison ouverte 108 rue du Chevaleret 75013 Paris, la Ville de Paris et l'État, ministère de la Culture (Drac Ile-de-France).

Article 2 : La subvention attribuée à l'association La maison ouverte 108 rue du Chevaleret 75013 Paris au titre de l'année 2019 est fixée à 121.000 euros soit un complément de 61.000 euros après déduction de l'acompte déjà versé ; 2019-03959 ; 20808.

Article 3 : La dépense correspondante, soit 61.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Paris.

Article 4 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention ainsi que l'avenant à convention, dont les textes sont joints à la présente délibération.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO